

 9 au 22 juillet


Cré'Ado, Arts du spectacle et Sport

**Pour vivre, s'exprimer et
créer ensemble**

Cet été, pendant deux semaines dans les Vosges, viens inventer des vacances dont tu te souviendras longtemps ! Chaque jour, des activités physiques et des grands jeux en pleine nature alterneront avec les étapes de la création d'un spectacle, d'une pièce de théâtre ou d'un film.

Pendant le forum, un moment d'expression et d'apprentissage de la démocratie, jeunes et adultes seront invités à s'exprimer sur leur ressenti de la journée passée et à prendre ensemble des décisions, dans un cadre de confiance et de respect mutuel.

Quels que soient tes talents et tes envies, que tu préfères écrire un scénario, improviser les personnages les plus fous ou partir en randonnée, construire des décors, organiser un grand jeu ou composer la chanson de l'année, ou bien juste prendre le temps de faire des rencontres ou de rêver, tu trouveras ta place !

495 €

En petits dortoirs



25 participants

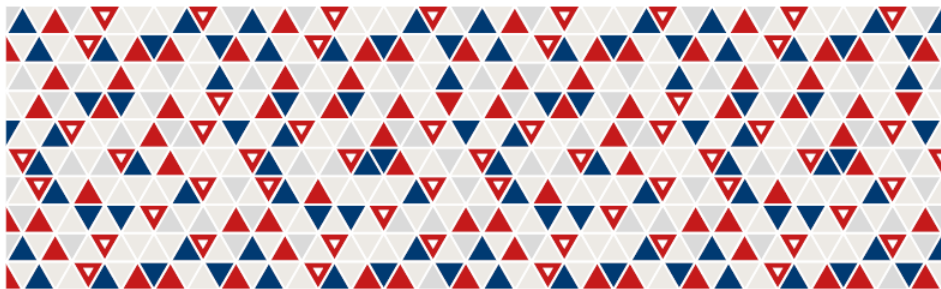


La Maison des Aliziers
La Hoube (Moselle, 57)



UCJG Groupe Alsace

Laure Guigard
secretariat@ucjgalsace.org
09 52 28 47 60
ucjgalsace.org



Modalités d'inscription & règlement des séjours

Contactez le numéro de téléphone indiqué pour le séjour qui vous intéresse.

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné
d'informations plus détaillées sur le séjour.

Renvoyez le bulletin dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription
vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci
devra être réglé au plus tard un mois avant le début du
séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides finan-
cières (Bons Vacances de la CAF, aides VACAF, mairies,
comités d'entreprise...). Nous acceptons également les
chèques vacances ANCV.

Certains séjours, notamment internationaux, bénéficient de subventions, ce qui permet d'en réduire significativement le
coût.

Le prix

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance en responsabilité civile,
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour ou point de ren-contre (sauf mention contraire). Nous comptons sur les parents pour accompagner les enfants. Pour les séjours financés par l'OFAJ et Erasmus+, le remboursement d'une partie des frais de transport est proposé. Contactez l'organisateur. Pour certains séjours, un voyage collectif peut être organisé moyennant des frais supplémentaires, se renseigner auprès des organisateurs.

- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.



Les associations UCJG – YMCA CORE, Groupe Alsace, Loire, Le Rocheton et Villeneuve lez Avignon sont membres de l'Alliance Nationale des YMCA France, association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elles sont immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075100375. Le garant est l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF – 200 avenue Salvador Allende – 79038 Niort cedex 9.

Conformément à la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en droit français par un décret d'octobre 2015, YMCA France, adhérente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, permet à ses consommateurs de faire appel à un médiateur si tout litige ne peut être réglé à l'amiable.

Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, une alternative ou le remboursement des frais (hors acompte) déjà réglés seront proposés. Document non contractuel.